

## Procès verbal - séance du 6 novembre 2013

L'an deux mil treize, le six novembre à dix-huit heures, le conseil municipal d'ELLIANT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du Conseil, sous la présidence de Jean-Michel LE NAOUR, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire.

**Présent(s) :** Jean-Jacques BERTHELOT, Charles DERVOËT, Liliane DONNARD, Ronan GOYAT, Gérard LE BEC, Odile LE GUIRRIEC, Nelly LE NAOUR, Jean-François LE TYRANT, Yves L'HELGOUALC'H, Isabelle NOHAÏC, Annie PICHON, Chantal RANNOU, Jérôme RANNOU, Janice SAVAGE, Denis YAOUANC.

**Excusés ayant donné procuration :**

**Absents :** François LE SAUX, Christine CAR, Damien FRANCÈS, Philippe LE BORGNE, Stéphane OLLIVIER, Iseult NICOLAS, Marc TANGUY.

**En retard à la séance :** Madame Odile LE GUIRRIEC

**A quitté la séance avant la fin des débats :** Monsieur Jean-François LE TYRANT

**Secrétaire de séance :** est nommé(e) Ronan GOYAT

**Date de la convocation :** 28 octobre 2013

**Le Président de séance donne lecture de l'ordre du jour :**

- **Approbation du compte-rendu du dernier conseil municipal**
- **Décision modificative au budget communal**
- **Désaffiliation de la Ville de CONCARNEAU au Centre de gestion du Finistère**
- **Opérations en non-valeur**
- **Précision de dépenses pour la ZAC**
- **Suspension d'un marché**
- **Evolution des tarifs municipaux pour 2014**
- **Questions diverses**

---

Le président de séance propose de retirer de l'ordre du jour les questions portant sur la désaffiliation de la Ville de Concarneau au Centre de Gestion du Finistère et les opérations en non-valeur.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve les deux retraits.

### **DÉLIBÉRATION N° 2013/07/01**

**OBJET : Approbation du compte-rendu du dernier conseil municipal**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le procès-verbal de séance du 25/09/2013.

A la majorité (15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention).

### **DÉLIBÉRATION N° 2013/07/02**

**OBJET : Décision modificative au budget communal**

Monsieur le Président de séance informe le Conseil qu'il convient de modifier les crédits du budget principal comme suit :

<i>Opération</i>	<i>Libellé</i>	<i>Montant</i>
Opération 122	Ecole élémentaire :	+ 120 000.00 €
Opération 108	Maison de la Culture Bretonne :	- 120 000.00 €
<i>Total dépenses d'investissement</i>		<i>0 €</i>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la décision modificative au budget communal.

A l'unanimité (15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention).

\_\_\_\_\_

*Madame Odile LE GUIRRIEC, conseillère municipale, rejoint l'assemblée à 18h21. Elle prendra part au vote.*

\_\_\_\_\_

### **DÉLIBÉRATION N° 2013/07/03**

#### **OBJET : Précision de dépenses pour la ZAC**

Chaque année, le conseil municipal est invité à se prononcer sur le budget de la ZAC, présenté par la SAFI. Par souci de transparence des deniers publics, il est proposé à l'assemblée délibérante de voter l'indication de 180 000 € en tant que participation de financement à la concession.

Les crédits sont ouverts et suffisants selon la nomenclature M14.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve l'estimation de 180 000 € de participation de financement à la concession.

A l'unanimité (16 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention).

### **DÉLIBÉRATION N° 2013/07/04**

#### **OBJET : Suspension du marché de maîtrise d'œuvre d'extension de la salle de sports**

Vu la délibération du conseil municipal du 25 septembre 2013, Monsieur le Président de séance propose à l'assemblée délibérante de voter la suspension de marché de maîtrise d'œuvre de l'extension de la salle de sports ; marché exécutoire approuvé en Préfecture. La note d'honoraires du cabinet d'architectes se monte à 5 501,48€ TTC (esquisse et avant-projet).

Le projet est ainsi suspendu et pourra reprendre à l'occasion d'une nouvelle délibération qui sera à approuver en assemblée délibérante.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de suspendre le marché de maîtrise d'œuvre pour l'extension de la salle de sports voté le 25 septembre 2013
- d'autoriser le paiement des honoraires réalisés à ce jour à hauteur de 5 501,48 € TTC.

A l'unanimité (16 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention).

### **DÉLIBÉRATION N° 2013/07/05**

#### **OBJET : Tarifs municipaux**

Monsieur le Président de séance soumet la proposition de la commission de finances réunie le 22 octobre 2013 de faire évoluer les tarifs municipaux de 2% (sauf cas particuliers) pour 2014 :

	TARIFS 2013	TARIFS 2014
<b>Cimetières</b>		
Taxes funéraires :	14 ,80 €	<b>15,09 €</b>
Concession/15 ans	144,14 €	<b>147,02 €</b>
Concession/30 ans	282,52 €	<b>288,17 €</b>
Concession columbarium /5 ans	97,74 €	<b>99,69 €</b>
Concession columbarium /10 ans	178,64 €	<b>182,21 €</b>
Concession columbarium /20 ans	346,80 €	<b>353,73 €</b>
<b>Droits de place</b>		
Camion outillage		<b>184,00 €</b>
Emplacement simple marché hebdomadaire		<b>2,55 €</b>
Emplacement + électricité		<b>3,10 €</b>
<b>Restaurant municipal :</b>		
Repas enfant	2,77 €	<b>2,82 €</b>
Repas adulte	5,10 €	<b>5,20 €</b>

<b>Loyer de terrains :</b>		
Location de terrain (à l'ha)	143,54 €	<b>146,41 €</b>
<b>Transports scolaires :</b>		
Elliant	51,00 €	<b>52,00 €</b>
Demi-trajet	32,64 €	<b>33,29 €</b>
<b>Piscine :</b>		
Enfant de moins de 2 ans	Gratuit	<b>Gratuit</b>
Visiteur et moins de 5 ans	1,30 €	<b>1,35 €</b>
De 5 à 18 ans	1,90 €	<b>2,00 €</b>
De 5 à 18 ans, carte de 10 tickets	1,55 €	<b>1,60 €</b>
Adulte	2,80 €	<b>2,85 €</b>
Adulte, carte de 10 tickets	2,35 € x10	<b>2,40 € x10</b>
<b>Travaux Services Techniques :</b>		
Tracto-pelle (à l'heure)	56,48 €	<b>57,60 €</b>
Camion – Epareuse (à l'heure)	42,09 €	<b>42,93 €</b>
Heure de Main d'œuvre (à l'heure)	24 ,30 €	<b>24,78 €</b>
Fourniture de terre noire (le m <sup>3</sup> )	6,08 €	<b>6,20 €</b>
Fourniture et transport de terre noire (le m <sup>3</sup> )	8,73 €	<b>8,90 €</b>
<b>Centre aéré :</b>		
Centre aéré journée	12,44 €	<b>12,68 €</b>
Centre aéré : ½ journée sans repas	6,12 €	<b>6,24 €</b>
Centre aéré : ½ journée avec repas	8,10 €	<b>8,26 €</b>
Garderie matin	1,16 €	<b>1,18 €</b>
Garderie soir (+goûter)	1,42 €	<b>1,44 €</b>
Garderie matin et soir	2,11 €	<b>2,15 €</b>
Centre aéré – enfants de l'extérieur (sauf Tourc'h)	Majorat° +30,00%	<b>Majorat° +30,00%</b>
Adhésion Espace jeunes	5,00 €	<b>5,00 €</b>
<b>Loyer à usage d'habitation : (montant de la caution : 1 mois de loyer)</b>		
Logement, 1 rue Pierre Loti (mensuel)	334,56 €	<b>341,25 €</b>
Logement, Etage – 9 rue de la mairie (mensuel)	446,15 €	<b>455,07 €</b>
Logement, n°1, rdc – rue Pasteur (mensuel)	435,34 €	<b>444,05 €</b>
Logement, n°2, étage – rue Pasteur (mensuel)	435,34 €	<b>444,05 €</b>
Bat.ZA de Kérambars (trimestriel)	1929,84 €	<b>1968,44 €</b>
<b>Tarifs camping et camping car :</b>		
Borne camping-car (le jeton)	2,45 €	<b>2,50 €</b>
Adulte	2,10 €	<b>2,15 €</b>
Enfant - 7 ans	1,10 €	<b>1,15 €</b>
Emplacement	3,45 €	<b>3,50 €</b>
Voiture	1,05 €	<b>1,10 €</b>
Branchement électrique	2,35 €	<b>2,40 €</b>
Garage mort en saison		<b>3,00 €</b>
Ordures ménagères	0,60 €	<b>0,65 €</b>
Tarif de groupe (colonie, centre aéré...)	1,65 €	<b>1,70 €</b>
Location annuelle emplacement mobil-home	1920,00 €	<b>1958,40€</b>
<b>Basse saison : emplacement</b>		
Garage mort		<b>2,00 €</b>
Electricité		<b>1,14 €</b>
<b>Autre tarifs : Sur décision de la commune</b>		
Pose et fourniture de buses pour entrée de champ, le ml	19,89 €	<b>20,28 €</b>
Bitumage cour et accès privé, le m <sup>2</sup>	11,70 €	<b>11,93 €</b>
Enrobés à chaud, le m <sup>2</sup>	20,71 €	<b>21,12 €</b>
Stère de bois	12,65 €	<b>14,00 €</b>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve les tarifs proposés.

A l'unanimité (16 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention).

---

*Monsieur Jean-François LE TYRANT, conseiller municipal, quitte l'assemblée. Il ne prendra plus part au vote.*

---

### **DÉLIBÉRATION N° 2013/07/06**

#### **OBJET : Maintenance éclairage public – transfert de compétence**

La commune d'ELLIANT possède 310 points lumineux alimentés par 15 armoires électriques. Afin de mutualiser les moyens dédiés à l'éclairage public, le SDEF propose l'adhésion des communes à cette compétence.

Monsieur le président de séance propose de transférer la compétence maintenance de l'éclairage public au SDEF, au titre de ses compétences à la carte.

Le SDEF mettra en œuvre les prestations suivantes :

- Visite annuelle d'entretien préventif
- Renouvellement périodique des sources lumineuses
- Dépannages et réparations
- Interventions de mise en sécurité
- Adaptation des heures de fonctionnement
- Cartographie et suivi du patrimoine
- Surveillance et vérification des installations
- Intégration de nouvelles installations réalisées par la commune ou par des tiers
- Rapport annuel d'exploitation
- Conseils individuels pour réaliser des économies d'énergie
- Gestion des DT/DICT
- Accès internet

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à la majorité le transfert de compétences de la maintenance de l'éclairage public au SDEF.

A la majorité (10 voix pour, 0 voix contre, 5 abstentions).

**La séance est levée à 20h00.**